



PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-ouest

AVIS PUBLIC

**CONCERNANT LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION
DU RÔLE TRIENNAL
Rôle d'évaluation de la municipalité d'Authier**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Authier, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à nos bureaux le 28 octobre 2024 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2025 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ABITIBI-ouest
11 5^e Avenue Est
LA SARRE (Québec) J9Z 1K7**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale de la Municipalité d'Authier, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut en affichant une copie, à chacun des endroits suivants le 6 novembre 2024.

Bureau municipal d'Authier
Babillard à l'extérieur du bureau municipal
Site internet de la municipalité
Page Facebook de la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 novembre 2024.

Rachel Barbe
Directrice générale et secrétaire-trésorière